

**DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**ARRONDISSEMENT DE
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE
LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA - 74100 ANNEMASSE

OBJET :

DECISION DU PRESIDENT

**CONVENTION TRIPARTITE
D'OCCUPATION DU
GYMNASSE ROMAIN BAZ
PAR LE COLLÈGE PAUL
EMILE VICTOR**

D_2023_0366

Vu la délibération du conseil communautaire du 13 octobre 2021 n°CC-2021-0148 concernant les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et du président, et notamment le(s) paragraphe(s) P-3 de son annexe ;

Annemasse Agglo met les gymnases intercommunaux à disposition des établissements scolaires secondaires publics de l'agglomération.

Le collège Paul Émile VICTOR a fait parvenir à Annemasse Agglo une demande d'utilisation ponctuelle des installations du gymnase Romain BAZ, utilisé par le collège Michel SERVET, pour la période du 8 janvier au 8 juillet 2024, et ce pour l'activité de l'association sportive le mercredi.

Pour rappel, le gymnase Baz est mis à disposition du collège Michel Servet les journées en semaine. Les deux établissements se sont entendus sur les modalités d'utilisation, celles-ci n'impactent pas l'activité des clubs sportifs gérée par le service des sports en soirée.

Le Président DÉCIDE :

D'APPROUVER la convention d'occupation du gymnase Romain BAZ par le collège Paul Émile VICTOR ci-annexée,

DE SIGNER lui même ou son représentant, la convention sus-mentionnée.

Signé électroniquement par : Gabriel DOUBLET
Date de signature : 08/12/2023
Qualité : Agglo - Présidence

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.